



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 04 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre mars, à 20h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 01/03/2022

Conseillers Municipaux présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas (present à partir de 21h10, délibère à partir de la délibération n°6), MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Conseillers Municipaux excusés : FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), KARCHER Nicolas jusque 21h10 (procuration à Karine GÉRARD jusqu'à la délibération n°5) TOUCHÉE Jacques (procuration VOLPINI Yves) et.

Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

### Délibérations prises à l'unanimité :

**20220001 : Adoption du compte-rendu de la séance du 10/12/2021**

**20220002 : Election du délégué de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges**

Suite à la démission de Pascal LEDEMÉ, le Conseil Municipal se doit de procéder à l'élection du représentant de la Commune auprès du Comité Local du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

Le Conseil Municipal a désigné à la majorité absolue Sylvie MEYER en tant que déléguée titulaire.

**20220003 : Rémunération des agents recenseurs**

L'opération de collecte 2022 était prévue du 26 janvier 2022 au 19 février 2022.

Considérant l'investissement des agents recenseurs en ayant terminé leur mission dès le 11 février 2022 le Conseil Municipal a fixé la rémunération des agents recenseurs.

Le bilan de ce recensement est de 814 logements sur la commune, dont 41% de résidences secondaires.

961 bulletins individuels ont été complétés dont 77 % de réponses par internet.

**20220004 : Demande de subventions – programme d'investissement**

Le Conseil Municipal décide de rénover les voies communales du secteur de Sondreville et sollicite le Conseil Départemental des Vosges au titre d'une subvention du programme 2022 d'aide aux communes en matière de voirie et d'amendes de police.

**20220005 : Projet de rénovation du sentier pédagogique – Défilé de Straiture – Participation communale**

Au vu du réaménagement du site de Straiture prévu par l'ONF, le Conseil Municipal confirme son engagement financier à hauteur de 12 500€, réciproque à celui de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**20220006 : Electrification rurale – Renforcement des réseaux issus du poste "SCIERIE"**

Des travaux de renforcement des réseaux du poste « SCIERIE » au Grand-Valtin sont à envisager. Le coût s'élèverait à 68 623.79€ HT.

Le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage, sollicitera les subventions nécessaires (dont 80% de l'aide du FACE).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi de subventions.

Aucune participation ne sera due par la commune.

**20220007 : Versement prime ravalement de façades – avis favorable du 24/09/2021**

Suite à la demande de Madame TAROUX Léa concernant ses travaux de ravalement de façade et après l'avis favorable qui lui a été donné le 24 septembre 2021, le Conseil Municipal approuve une participation de 462,50€, soit 25% des coûts liés aux travaux effectués pour le ravalement de façade.

**20220008 : Avis sur demande d'adhésion au SMIC**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones), du SIVS de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP et de la commune de LESSEUX au SMIC des Vosges.

**20220009 : Examen du rapport de gestion 2020 de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT**

Au vu du rapport de gestion de la société SPL-Xdemat, le Conseil Municipal décide d'approuver celui-ci.

**20220010 : Convention RGPD**

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période de 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement, à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD », proposé par le CDG 88 et le CDG 54.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec les Centres de Gestion et désigne le CNIL et le CDG54 comme étant délégués à la Protection des Données de la collectivité.

**20220011 : Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel**

Le Centre de Gestion des Vosges propose la signature d'une convention pour la mise à disposition de personnel contractuel afin d'assurer le remplacement des agents momentanément indisponibles ou pour un surcroît d'activité.

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Cette prestation est sollicitée dès le lundi 7 mars au vu du besoin de recrutement pour le remplacement temporaire de Pascale PARISOT.

**20220012 : Droit de préférence parcelle forestière**

Considérant le courrier de Maître Cezard-Michel concernant la vente d'un bien situé « sur Liolire » d'une superficie de 3 010 m<sup>2</sup>, parcelle 034 AP n°5 pour un montant de 752€, le Conseil Municipal renonce au droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier.

**20220013 : Biens sans Maître**

Le Conseil Municipal a été informé le 20 septembre 2021 par Madame le Maire qu'une notification de la préfecture des Vosges affirmant des biens sans maître exposés dans l'arrêté du 12 février 2021 avait été reçue.

Le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 (al. 4) du CG3P,

Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

La commune a reçu deux propositions d'achat de la parcelle n°034 AC 20 d'une superficie de 638m<sup>2</sup>. La meilleure offre a été retenue à 801€ par madame Justine NUSSBAUMER.

**20220014 : Modification du règlement de l'utilisation de la salle des Fêtes**

Le Conseil Municipal a mis en place un règlement d'utilisation des salles communales par délibération n°20210094.

Considérant l'état général de la salle lors de l'état des lieux de sortie ne permettant pas un usage immédiat de ladite salle.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une indemnité de 30€ par personnel communal par heure, pour des frais de nettoyage par le personnel communal si les salles et les abords immédiats ne sont pas restitués en état d'usage (rangés et nettoyés).

## **20220015 : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif Général 2022**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de : 164 525€.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Madame le Maire.

### **Questions diverses :**

#### **- Demande de prime de ravalement de façade de Monsieur Berceron Antoine :**

La demande de monsieur Berceron Antoine a été refusée par le Conseil Municipal. Les travaux concernent des travaux d'isolation. Le règlement de la prime « ravalement de façade » exclut ce type de travaux pour une participation de la commune.

#### **- Soutien à l'Ukraine :**

L'école a mis en place un dispositif de récolte de dons. Le Conseil Municipal propose d'ouvrir les portes de la mairie exceptionnellement dimanche matin de 10h00 à 12h00 pour récolter des dons supplémentaires.

#### **- Accès à la déchetterie de Gérardmer :**

Grâce à l'accord conclu entre la Communauté de Communes des Hautes Vosges et la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, les habitants du Grand Valtin (en résidences principales et secondaires) vont bénéficier d'un accès à la déchetterie de Gérardmer.

#### **- Ouverture possible de la ligne de train à Saint-Léonard :**

La ligne de train Saint-Dié-Epinal pourra potentiellement s'ouvrir en 2024 à Saint-Léonard.

#### **- Boîte à livres :**

Une proposition d'une maquette a été présentée au Conseil Municipal pour une boîte à livres. Les travaux de celle-ci seront prévus sur 2022. La boîte sera installée au Centre, sur la place de la Mairie.

#### **- PLUiH :**

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'est engagée dans la rédaction d'un règlement d'urbanisme à l'échelle de son territoire. Ainsi, le PLU de la commune va évoluer prochainement. Des réunions et enquêtes publiques seront organisées pour que chacun puisse s'exprimer. Pour mémoire, un registre de concertation reste ouvert à l'accueil de la mairie.



**Fin de séance à 23h45.**